

Assurance vie universelle

Combinez l'assurance vie permanente et un compte de placement à imposition différée dans une même police!



BMO



Assurance

Ne pas être suffisamment assuré – ou ne pas l'être du tout – risque de causer un double bouleversement : un décès prématuré et l'épuisement des économies qui en résulte. C'est pourquoi une couverture adéquate peut aider à protéger sa sécurité financière contre les incertitudes de la vie.

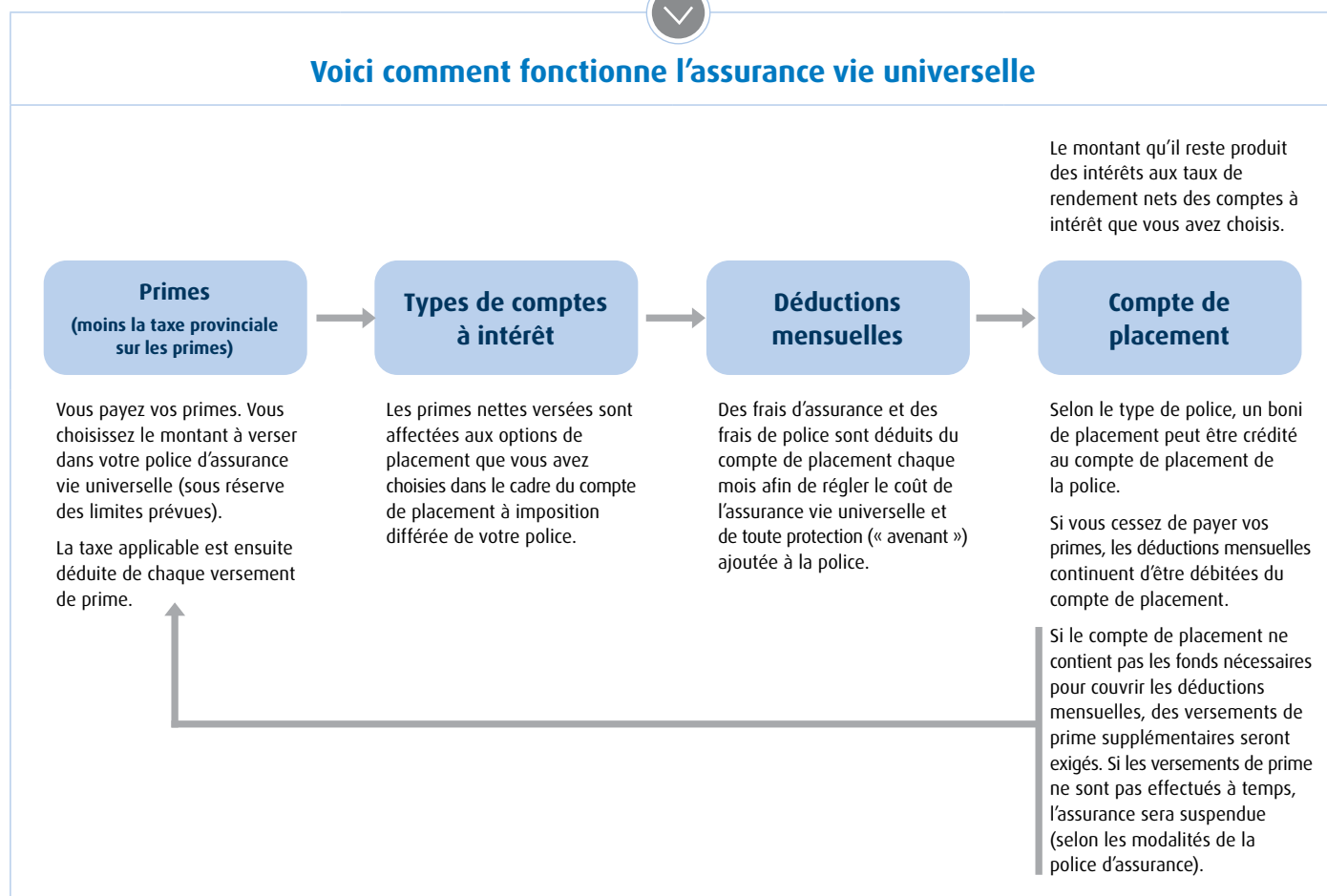
Qu'est-ce qu'une assurance vie universelle et comment fonctionne-t-elle?

Une assurance vie universelle est une assurance vie permanente (c.-à-d., une assurance vie garantie aussi longtemps que vous vivez) assortie d'une composante de placement. Ce type d'assurance vous permet de savoir quelle portion de votre prime sert à régler le coût de l'assurance et de connaître le montant restant qui peut être investi dans le compte de placement à imposition différée lié à la police.

Autre avantage : les primes sont flexibles. Vous pouvez payer le montant de prime que vous désirez dans la mesure où la composante de placement de votre police est suffisante pour couvrir vos frais d'assurance mensuels et à condition que le montant de votre prime respecte la limite supérieure prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »).

Si vous ne voulez qu'une protection d'assurance, vous devez payer un montant suffisant pour couvrir les frais courants de votre police. En versant des primes d'assurance d'un montant supérieur aux frais courants, vous pouvez profiter des avantages d'un compte de placement à imposition différée lié à votre police.

Voici comment fonctionne l'assurance vie universelle



Une fois par année...

On vérifie si les fonds du compte de placement demeurent exonérés de l'impôt sur les gains accumulés en vertu des règles de la Loi de l'impôt. Cette vérification est appelée « test d'exonération ». Tout excédent doit être transféré dans un compte auxiliaire imposable jusqu'à ce qu'un nouveau test d'exonération établisse qu'il peut être transféré de nouveau dans le compte à imposition différée de la police.

Pendant que l'assurance est en vigueur

Vous pouvez retirer des sommes de la valeur de rachat de votre police. Cette valeur de rachat diffère de la valeur de votre compte de placement, car elle tient compte des frais de retrait ou de rachat qui pourraient s'appliquer. Vous pouvez aussi obtenir une avance sur police en donnant la valeur de rachat de la police en garantie¹.

Les retraits et les avances sur police réduisent la prestation qui sera payable au décès et peuvent être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Au versement de la prestation de décès

La prestation de décès non imposable est versée au bénéficiaire de la police d'assurance vie. Selon l'option que vous choisissez, elle pourrait comprendre les fonds que vous avez accumulés dans le compte de placement lié à la police (consultez les options de prestation de décès ci-dessous).



La police d'assurance vie universelle peut être adaptée à différents objectifs financiers.

Vous pouvez choisir de ne verser que la prime minimale pour acquitter les frais d'assurance ou de tirer parti du compte de placement à imposition différée de votre police d'assurance vie universelle en effectuant des dépôts supplémentaires (jusqu'à concurrence de la prime maximale autorisée par la Loi de l'impôt).

Selon le montant que vous avez accumulé dans votre compte de placement, vous pourriez aussi sauter le versement de primes².

La police d'assurance vie universelle vous convient-elle?

L'assurance vie universelle peut être adaptée à différents besoins de planification :

- verser des primes sur une courte période (p. ex., 5 ou 10 ans) de manière à ce que les fonds du compte de placement soient suffisants pour couvrir vos déductions mensuelles futures
- affecter une source de fonds au règlement des derniers frais
- compenser la perte de revenu futur résultant de votre décès
- régler une partie de l'impôt à payer sur votre REER à votre décès³
- réduire au minimum l'impôt à payer sur d'autres actifs imposables de votre succession, comme l'impôt sur les gains en capital réalisés sur l'augmentation de la valeur de votre chalet³
- augmenter votre revenu de retraite après impôt en utilisant la valeur accumulée dans votre police
- maximiser le patrimoine à transférer à vos héritiers d'une façon fiscalement avantageuse
- faire un don à l'organisme de bienfaisance de votre choix

Si vous êtes propriétaire d'entreprise, nous vous conseillons d'envisager l'assurance vie universelle aux fins suivantes :

- payer vos dépenses d'entreprise au décès d'un employé ou d'un actionnaire important
- investir les fonds excédentaires de l'entreprise d'une façon avantageuse sur le plan fiscal
- transférer la valeur des actifs de l'entreprise à vos héritiers de la façon la plus avantageuse possible sur le plan fiscal

Tout dépend de vos objectifs financiers. Consultez votre conseiller en assurance afin de déterminer si l'assurance vie universelle vous convient.



Versement de primes pour une police d'assurance vie universelle

Ne verser que la prime minimale pour acquitter les frais d'assurance

Payer la prime maximale

Obtenir seulement la protection d'assurance vie

Obtenir une protection d'assurance et tirer pleinement parti du compte de placement à imposition différée

Voici ce que vous pouvez attendre d'une police d'assurance vie universelle de BMO Assurance :

Caractéristiques et avantages intéressants

Notre assurance vie universelle de La Gamme Dimension Prospérité présente les avantages ci-dessous :

- un choix d'options de prestation de décès :
 - prestation de décès fixe – égale à la valeur nominale de la police d'assurance ou à la valeur du compte de placement, selon le plus élevé des deux montants
 - prestation de décès « capital assuré plus valeur du fonds » – égale au montant total de la valeur nominale de la police d'assurance et de la valeur du compte de placement au moment du décès
- la liberté de choisir (sous réserve des limites établies) le montant des primes et la durée de leur versement
- une large gamme d'options de placement à impôt différé (voir ci-dessous)
- une gamme d'options de coût d'assurance (CA) pour les déductions mensuelles :
 - CA nivelé – les primes d'assurance sont fixes et sont appliquées jusqu'à 100 ans
 - Coût d'assurance temporaire renouvelable annuellement – les primes d'assurance augmentent chaque année et sont appliquées jusqu'à 100 ans
 - Coût d'assurance temporaire renouvelable annuellement à 85 ans ou 20 ans (TRA 85/20) – les primes d'assurance augmentent chaque année et sont appliquées jusqu'à la plus éloignée des dates suivantes : 85 ans ou 20 ans après l'entrée en vigueur de la police
 - Coût de l'assurance de remplacement nivelé – offre la liberté de remplacer l'option de coût d'assurance TRA ou TRA 85/20 par une option de primes d'assurance fixes garanties (CA nivelé), qui est appliquée jusqu'à 100 ans
- la possibilité de disposer de la valeur de rachat de la police au moyen d'un retrait ou d'une avance sur police¹
- la possibilité d'ajouter des avenants d'assurance vie supplémentaire et d'assurance contre la maladie grave à l'assurance vie universelle de base, pour compléter votre solution d'assurance
- une prestation d'invalidité incluse sans frais supplémentaires
- un accès au programme Ressources santé de BMO Assurance sans frais supplémentaires

Un choix d'options de placement

La Gamme Dimension Prospérité est assortie d'un vaste choix d'options de placement :

Compte à intérêt quotidien : Utilisé pour les placements à court terme, ce compte offre un taux de rendement lié à celui des bons du Trésor du Canada et comprend une garantie de rendement minimal.

Compte à intérêt garanti : Utilisé pour les placements d'une durée déterminée, ce compte offre un taux de rendement lié à celui des obligations du gouvernement du Canada et comprend une garantie de rendement minimal.

Compte indiciel : Compte notionnel dont le rendement reflète le rendement net d'un fonds ou d'un indice boursier désigné. Le rendement sera calculé entre des jours d'évaluation consécutifs, et les frais de gestion quotidiens de BMO Société d'assurance-vie en seront déduits tous les jours civils. N'étant pas garantis, les rendements de ce compte peuvent être soit négatifs soit positifs.

Il est important de ne pas oublier que les comptes indiciels ne permettent pas d'acquérir de parts indicielles ni une participation dans un titre. Le rendement antérieur d'un choix de placements n'est pas gage du rendement futur, et le rendement peut varier avec le temps.

Compte indiciel bonifié : Vous avez également accès au compte indiciel bonifié d'actions nord-américaines, un compte à intérêt dont le taux de rendement est nivelé en fonction du rendement des indices boursiers des États-Unis et du Canada. Le rendement du compte vise à être moins volatil que celui des comptes types liés à des actions et il ne sera jamais négatif, c'est garanti.

Compte indiciel garanti en fonction du marché : Compte à intérêt dont la durée est déterminée d'avance et dont le taux de rendement est lié à celui d'un indice boursier désigné. L'intérêt généré par ces comptes est calculé et crédité à intervalles précis (une fois par année, dans la plupart des cas) pendant la durée du placement et n'est jamais inférieur à zéro.

Vous pourriez également profiter d'un boni sur fonds cumulés si vous répondez aux critères d'admissibilité.



Quels comptes de placement vous conviennent?

Consultez votre conseiller d'assurance pour définir votre degré de tolérance au risque. Faites ensuite un choix en fonction de vos objectifs financiers.

Pour consulter la liste complète des options de placement offertes dans le cadre de notre police d'assurance vie universelle, consultez le site bmoinvestpro.ca.

Garanties intégrées

Tant que votre police est en vigueur, nous offrons les garanties ci-dessous :

- les taux du coût d'assurance stipulés à la police n'augmenteront pas
- les frais de police que nous déduisons chaque mois du compte de placement ne fluctueront pas
- un choix d'au moins un compte à intérêt garanti et quatre comptes indiciels en fonction du marché
- taux de rendement minimaux garantis sur le compte à intérêt quotidien, les comptes à intérêt garanti, les comptes indiciels garantis en fonction du marché et les comptes indiciels bonifiés stipulés dans votre contrat
- la limite supérieure des frais de gestion de BMO Société d'assurance-vie que nous facturons pour chacun des comptes indiciels ne fluctuera pas⁴



En tant que membre de BMO Groupe financier, BMO Assurance vous offre la solidité et la stabilité financières qu'apporte l'une des marques les plus respectées au Canada. Notre volet assurance jouit d'antécédents solides et d'une excellente réputation en tant que fournisseur d'assurance de confiance pour des milliers de Canadiens, y compris les membres de leur famille et leurs entreprises.

Entrée en vigueur de la police

L'assurance entre en vigueur au moment où la police vous est remise⁵; à condition que la prime initiale ait été intégralement versée et qu'aucun changement lié à votre assurabilité ne soit survenu entre le moment où la demande d'assurance a été remplie et celui où la police vous est remise.

Mode d'établissement des primes

Les primes sont établies en fonction de l'âge et du sexe de la personne assurée, de son statut fumeur/non-fumeur, de son état de santé et de son style de vie.

Facteurs influant sur les valeurs d'une police d'assurance vie universelle

La police d'assurance vie universelle vous offre de la souplesse pour ce qui est du versement de vos primes et la possibilité de répartir vos primes nettes entre un choix d'options de placement. Par conséquent, la valeur du compte de placement de votre police peut fluctuer en fonction de certains facteurs :

- le montant de vos primes et le moment où elles sont versées;
- le taux de rendement net obtenu sur les comptes à intérêt que vous avez choisis
- le type de coût d'assurance et l'option de prestation de décès que vous avez choisis
- tout changement apporté à la protection d'assurance que vous avez
- tout retrait de fonds que vous effectuez
- le solde de toute avance sur police

Cas où des frais peuvent s'appliquer

Vous pourriez devoir payer des frais dans les cas ci-dessous :

- vous décidez de résilier la police ou de réduire le montant de votre assurance au cours des premières années suivant l'entrée en vigueur de la police
- vous demandez que soient apportées plus de quatre (4) modifications à vos choix de placement par année d'assurance
- vous demandez un retrait ou une avance sur police de vos comptes à intérêt
- vous retirez ou transférez des fonds d'un compte à intérêt garanti ou d'un compte indiciel garanti en fonction du marché avant l'échéance de la durée des placements détenus dans ces comptes ou à partir d'un compte indiciel bonifié
- vous demandez une réévaluation de la classification de votre niveau de risque en assurance vie après l'entrée en vigueur de votre police

Pour en savoir plus sur les frais et les cas où ils s'appliquent, consultez un exemple de police.

Vos droits et obligations

Droit d'examiner la police pendant 10 jours – Vous avez le droit de nous retourner la police, accompagnée d'une demande de résiliation écrite, dans les 10 jours suivant la date de sa remise; nous vous rembourserons alors toutes les primes versées, moins tout rajustement négatif en fonction du marché.

Changement de renseignements avant la remise de la police – Une police d'assurance vie est établie après un examen approfondi des renseignements fournis dans votre proposition et des résultats de tous les tests et de tous les rapports médicaux. Si votre état de santé ou les renseignements figurant à la proposition changent entre le moment où vous remplissez la proposition et le moment où la police vous est remise, vous devez retourner la police à la compagnie pour lui permettre d'étudier votre dossier de nouveau.

Omission de faits importants – Vous devez divulguer tous les faits qui pourraient être importants pour la présente assurance. Par faits importants, nous entendons tous les renseignements fournis dans le cadre de la proposition, d'examens médicaux, de déclarations écrites, d'une demande de remise en vigueur et d'une pièce justificative attestant d'un sinistre. Si vous omettez de divulguer tous les faits importants, la compagnie pourrait résilier votre police.

Incontestabilité – Sauf en cas de fraude, les déclarations consignées dans la proposition ou faites dans une demande de remise en vigueur ou de modification sont considérées comme incontestables deux ans après l'entrée en vigueur de l'assurance. Toutefois, lesdites déclarations sont contestables si la personne assurée décède dans les deux ans suivant la date d'entrée en vigueur ou de remise en vigueur de l'assurance.

Restrictions relatives au versement des prestations

En cas de suicide dans les deux ans suivant la date d'établissement ou de remise en vigueur de l'assurance, la prestation versée se limitera à la quote-part de la valeur du fonds⁵ et au coût d'assurance déduit, moins tout solde impayé de l'avance sur police et tout autre montant à verser pour souscrire l'assurance, moins toute somme due à la compagnie.

Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous sommes engagés à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.



Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur [bmoassurance.com](https://www.bmoassurance.com)

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :



1 877 742-5244



[bmoassurance.com](https://www.bmoassurance.com)



¹ Certains frais, conditions et restrictions peuvent s'appliquer à ces transactions.

² Pour en savoir plus, consultez votre conseiller en assurance ou un modèle de police.

³ Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'impôt sur certains actifs peut être différé si les actifs sont établis en propriété conjointe ou transférés en faveur du conjoint. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre conseiller en assurance.

⁴ Nous pouvons rehausser le plafond des frais garanti si les impôts applicables aux fonds détenus dans les comptes indicatifs augmentent.

⁵ Au Québec, la police entre en vigueur une fois que la proposition d'assurance est approuvée sans modification.

La présente brochure fournit des renseignements sur les assurances offertes aux nouveaux titulaires de police en date de la version de cette brochure. Il se peut que certaines caractéristiques et certains avantages ne soient pas offerts dans le cadre d'anciennes assurances, notamment certaines options de placement.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif et peut être modifié sans préavis. Il ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les

Assureur : BMO Société d'assurance-vie